

**Arrêté n° A2026-13**  
**Portant modification de l'arrêté A2025-07 relatif aux délégations de signature aux services administratifs**

Le Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de Rennes

Vu le Code de l'Education, notamment ses articles D741-9 et D741-11 ;

Vu le décret n° 89-902 du 18 décembre 1989 modifié relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif ;

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 12 juin 2024 portant nomination de M. Pablo Diaz en qualité de Directeur de l'Institut d'études politiques de Rennes pour une durée de 5 ans à compter du 5 août 2024 ;

Vu l'arrêté A2025-07 portant délégation de signature aux services administratifs en date du 15 janvier 2026 ;

**ARRETE**

**Article 1 : Modification de l'article 4 délégation aux responsables de pôles**

Les dispositions de l'article 4 de l'arrêté n° A2025-07 susvisé sont modifiées ainsi qu'il suit :

La délégation de signature consentie au Responsable du Pôle des Systèmes d'Information est désormais accordée à « Monsieur Romain Commeureuc », en remplacement de « Monsieur Yannick Le Kerneau ».

Le plafond de délégation pour les dépenses au Responsable du Pôle des Systèmes d'information est plafonné à « 5000€ », en remplacement de « 10 000€ ».

**Article 2 : Autres dispositions**

Les autres dispositions contenues dans l'arrêté A2025-07 demeurent en vigueur et restent inchangées.

**Article 3 : Entrée en vigueur**

Le présent arrêté entrera en vigueur dès sa publication réalisée par sa transmission au recteur, chancelier des universités, et sa publication au recueil des actes administratifs de l'établissement.

**Article 4 : Exécution de l'arrêté**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes Le 7 mai 2026

Pablo Diaz  
Directeur

Affiché à Rennes le 11/05/2026

Transmis au Recteur le 11/05/2026

